

SORHOGECO

SOCIETE RHODANIEENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. A1 69130 ECULLY

SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 33

Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale de Bonne

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 31 décembre 2025

Association Maison Familiale Rurale de Bonne

Siège social : 1154 Route des Alluaz – 74830 Bonne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale Bonne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 7 avril 2026


SORHOGECO
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
42 Chemin du Moulin Carron Bât B2
69130 Ecully
Sorhogeco S.A.S.
Commissaire aux Comptes
Tél. : 04 37 65 37 57
contact@sorhogeco.com
Siret 404 971 830 00025

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	8 728	8 728		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	422 830	206 619	216 211	222 906
Constructions	5 401 282	2 978 264	2 423 018	2 501 735
Installations techniques, matériel et outillage industriels	59 341	53 902	5 439	6 676
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	652 581	552 376	100 204	99 435
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	3 489		3 489	3 388
Prêts				100 000
Autres	880		880	880
TOTAL I	6 549 130	3 799 889	2 749 241	2 935 019
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	4 988		4 988	4 640
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	164 005	14 404	149 601	87 524
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	289 105		289 105	213 228
Valeurs mobilières de placement	220 000		220 000	179 059
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	481 180		481 180	352 964
Charges constatées d'avance	12 673		12 673	16 323
TOTAL II	1 171 951	14 404	1 157 547	853 738
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	7 721 081	3 814 293	3 906 788	3 788 758

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 630 623	1 635 126
Excédent ou déficit de l'exercice	19 436	(4 503)
Situation nette (sous total)	1 650 059	1 630 623
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	718 830	761 330
Provisions réglementées		
TOTAL I	2 368 889	2 391 952
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	112 299	41 292
TOTAL III	112 299	41 292
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 095 712	1 135 956
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 750	66 876
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	82 424	70 111
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 366
Autres dettes	117 603	34 492
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	85 112	44 713
TOTAL IV	1 425 600	1 355 513
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	3 906 788	3 788 758

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	24 522	24 100
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	994 613	976 922
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 159 724	1 101 293
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		40
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 837	34 847
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	9 201	1 900
TOTAL I	2 192 897	2 139 102
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		(1 742)
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	610 862	636 820
Aides financières	1 000	5 956
Impôts, taxes et versements assimilés	27 764	28 634
Salaires et traitements	931 229	943 413
Charges sociales	343 472	343 486
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	195 294	197 281
Dotations aux provisions	9 296	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	41 230	5 821
TOTAL II	2 160 146	2 159 670
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	32 751	(20 568)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	2 690	1 840
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	102	105
Autres intérêts et produits assimilés	6 210	8 235
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	941	2 288
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	9 943	12 468
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	19 890	21 198
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	19 890	21 198
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(9 946)	(8 730)

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	22 804	(29 297)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		7 275
Sur opérations en capital		64 217
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		3 725
TOTAL V		75 217
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		50 189
Sur opérations en capital		234
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		50 423
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		24 794
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 368	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 202 840	2 226 787
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 183 404	2 231 290
EXCEDENT OU DEFICIT	19 436	(4 503)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

MFR DE BONNE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de BONNE est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Sa durée est illimitée. Son siège social est établi 1154 route des Alluaz, 74380 BONNE.

L'association a pour but :

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale ;
- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale ;
- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas et d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints ;
- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison Familiale Rurale ;
- l'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

La MFR propose des formations de 4^{ème} et 3^{ème} de l'Enseignement Agricole, CAPA Métiers de l'Agriculture (Horticole/Vente en Jardinerie), 2nde Pro Nature Jardin Paysage Forêt , BAC Pro 3 ans Aménagement Paysager, BAC Pro 3 ans Services d'Aide aux Personnes et aux Territoires, BTSA Aménagement Paysager, pour des jeunes en formation de type « Initiale scolaire », ou alternants en Apprentissage, ainsi que des jeunes et adultes stagiaires de la Formation Continue (Domaines Horticoles et SST)

L'hébergement des internes est assuré par la MFR, qui gère à titre complémentaire des locations occasionnelles des bâtiments au profit de particuliers ou de groupes (colonies de vacances, etc...)

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les locaux sont répartis sur une superficie de 2 865 M², dont 1 081 M² affectés à l'enseignement dont les salles de cours, et informatique, ainsi que des ateliers équipés en outillages, et espaces verts pédagogiques.

La MFR s'appuie sur un effectif de 24.46 équivalents temps pleins dont 18.14 directement affectés à l'enseignement et l'animation auprès des apprenants.

La MFR est partenaire de la Région AURA, du Département de Haute-Savoie, et des entreprises et collectivités qui financent l'activité de la MFR, et accueillent les apprenant en milieu professionnel.

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Note sur le nouveau règlement publié par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

Le règlement ANC 2022-06, complété par le règlement ANC 2023-03, s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025 et entraîne un changement de méthode comptable. Des informations plus détaillées sont indiquées dans la partie Règles et Méthodes Comptables de la présente annexe.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTABLE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2025, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2025 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les montants sont exprimés en euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 09/04/2026 par le Conseil d'administration.

2. METHODE GENERALE

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement de méthode lié à la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 présente un impact significatif sur les éléments suivants :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel implique les modifications suivantes :

* Les pénalités, amendes, charges et produits sur exercices antérieurs sont reclassés en résultat d'exploitation.

* Les comptes de produits de cession d'immobilisation et valeurs nettes comptables des actifs cédés apparaissent désormais en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon la nature des immobilisations cédées.

* Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont reclassées en résultat d'exploitation.

- La suppression de la technique du transfert de charges implique les modifications suivantes :

- * Les refacturations de remboursement divers sont désormais comptabilisées en comptes de ventes,
- * Les sommes perçues en atténuation de charges de personnel sont désormais comptabilisées en moins du poste Cotisations sociales,
- * Les aides à l'emploi sont désormais comptabilisées en comptes de subventions,
- * Les indemnités d'assurance sont désormais comptabilisées en autres produits d'exploitations

3. NOTES CONCERNANT LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a été appliquée ; l'approche par composants est systématiquement appliquée pour les constructions.

3.2. METHODE D'AMORTISSEMENT

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

- | | |
|---|---------------|
| - Constructions, | 40 ans |
| - Agencements et installations, Outillages, Véhicules | de 5 à 15 ans |
| - Mobilier et Matériel de bureau et informatique | de 3 à 5 ans |

3.3. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.4. CREANCES

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

4.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres font l'objet d'une présentation dans un tableau défini par l'article 431-5 du règlement n° 2018-06 qui se substitue aux informations demandées par l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

4.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère stable destinées au financement des investissements nécessaires aux activités de l'association.

Une reprise est effectuée à chaque clôture au compte de résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens financés.

4.3. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Une provision sur charges a été constituée afin de couvrir un risque de rectification de cotisations salariales évalué à 61 712 €.

4.4. INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

La convention collective de l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés présents à la clôture de l'exercice, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements calculés sont intégralement comptabilisés.

4.5. FONDS DEDIES

Les montants portés en fonds dédiés correspondent à des ressources dédiées à des projets définis et que ne sont pas totalement utilisées à la clôture de l'exercice.

5. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. COTISATIONS

Les cotisations perçues par l'association sont sans contrepartie et inscrites dans la rubrique prévue par le règlement ANC n° 2018-06 sur la base d'un appel à cotisation qui constitue le fait générateur de la comptabilisation en produits.

5.2. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Le détail des concours publics et des subventions reçues au cours de l'exercice sont portés dans un tableau annexe.

5.3. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La participation des membres bénévoles au fonctionnement et aux activités de la MFR est encadrée par le règlement intérieur de la MFR qui fixe à l'article 2 les principes de fonctionnement : *« l'association est formée de membres qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association... »*.

Sur cette base, la MFR ne recense pas les contributions volontaires de bénévoles.

La Maison Familiale ne bénéficie pas de mise à disposition de biens ou de personnes à titre gratuit.

Il n'y a pas de montants inscrits à ce titre dans les comptes de la classe 8 au pied du compte de résultat.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL

La MFR n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

6.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de l'association exercent leurs fonctions bénévolement.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

6.3.1. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

Néant.

6.3.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Néant

6.4. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PAR CATEGORIE

<i>Effectif Moyen Cadre</i>	<i>16.14</i>
<i>Effectif Moyen Employés</i>	<i>8.32</i>
<i>Dont Apprenti</i>	<i>0</i>

MFR DE BONNE

TABLEAU I : Ressources de l'organisme				
ORIGINE DES FONDS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %

I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés, et des particuliers				
Entreprises	25	3%	21	2%
Etat, Collectivités locales, étab.pub	12	1%	-	0%
Entreprises : via OPCO	379	41%	395	43%
Particuliers	508	55%	498	54%
Sous total I	924	100%	914	100%

II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes	41	3,86%	64	5,93%
Etat	933	87,77%	928	85,93%
Régions	81	7,62%	87	8,06%
Autres collectivités territoriales	8	0,75%	1	0,09%
Sous total II	1 063	100,00%	1 080	100,00%
Autres organismes de formation	-			
Autres ressources	2	100%		-
Sous total III	2	100,00%	0	0%
Total des ressources	1 989		1 994	

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité				
FINALITE DES ACTIONS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)	1 989	100%	1 994	100%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)				
Insertion sociale				
Total	1 989	100%	1 994	100%

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 635 126	(4 503)			1 630 623
Excédent ou déficit de l'exercice	(4 503)	4 503			
Situation nette	1 630 623				1 630 623
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	761 330			42 500	718 830
Provisions réglementées					
TOTAL	2 391 952			42 500	2 349 452

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT CONTRIBUTIONS

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Provisions Inscrites au Bilan

MFR DE BONNE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	41 292	9 295		50 588
		61 712		61 712
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	41 292	71 007		112 300

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	18 285 941	956	4 837	14 404
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	19 226	956	4 837	14 404

TOTAL GÉNÉRAL	60 518	71 963	4 837	126 704
----------------------	---------------	---------------	--------------	----------------

Immobilisations

MFR DE BONNE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	8 728		
TOTAL immobilisations incorporelles :	8 728		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	422 830		
Constructions sur sol propre	2 144 714		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	3 192 931		63 637
Installations techniques et outillage industriel	58 141		1 200
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	90 739		27 885
Matériel de bureau, informatique et mobilier	347 805		15 737
Emballages récupérables et divers	170 415		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	6 427 574		108 459
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	3 388		101
Prêts et autres immobilisations financières	100 880		
TOTAL immobilisations financières :	104 268		101
TOTAL GÉNÉRAL	6 540 570		108 560

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			8 728	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			8 728	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			422 830	
Constructions sur sol propre			2 144 714	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			3 256 568	
Install. techn., matériel et out. industriels			59 341	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport			118 623	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			363 543	
Emballages récupérables et divers			170 415	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			6 536 033	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			3 489	
Prêts et autres immo. financières	100 000		880	
TOTAL immobilisations financières :	100 000		4 369	
TOTAL GÉNÉRAL	100 000		6 549 130	

Amortissements

MFR DE BONNE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	8 728			8 728
TOTAL immobilisations incorporelles :	8 728			8 728
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	199 924	6 695		206 619
Constructions sur sol propre	1 769 851	21 847		1 791 698
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	1 066 059	120 507		1 186 566
Installations techn. et outillage industriel	51 465	2 436		53 902
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	82 362	10 061		92 422
Mat. de bureau, informatique et mobil.	427 162	32 792		459 954
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	3 596 823	194 338		3 791 161
TOTAL GÉNÉRAL	3 605 551	194 338		3 799 889

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	6 695		
Constructions sur sol propre	21 847		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	120 507		
Installations techniques et outillage industriel	2 436		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	10 061		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	32 792		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	194 338		
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL	194 338		
----------------------	----------------	--	--

Produits à Recevoir

MFR DE BONNE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	118 281 46 815
TOTAL	165 096

Charges à Payer

MFR DE BONNE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 014
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 015
Dettes fiscales et sociales	14 141
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	27 170

Charges et Produits Constatés d'Avance

MFR DE BONNE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	12 673	85 112
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	12 673	85 112

État des Échéances des Créances et Dettes

MFR DE BONNE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	880		880
TOTAL de l'actif immobilisé :	880		880
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	14 404		14 404
Autres créances clients	122 086	122 086	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 002	1 002	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	119 281	119 281	
Groupe et associés	100 000	100 000	
Débiteurs divers	46 815	46 815	
TOTAL de l'actif circulant :	403 589	389 185	14 404
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	12 673	12 673	

TOTAL GÉNÉRAL	417 142	401 858	15 284
----------------------	----------------	----------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	1 095 712	111 911	465 724	517 062
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	33 758	33 758		
Personnel et comptes rattachés	11 741	11 741		
Sécurité sociale et autres organismes	58 963	58 963		
Impôts sur les bénéfices	1 400	1 400		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	10 319	10 319		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	61 871	61 871		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	85 112	85 112		

TOTAL GÉNÉRAL	1 358 876	375 075	465 724	517 062
----------------------	------------------	----------------	----------------	----------------